

bulletin d'inscription .

formations professionnelles - année 2021-2022



Pour les questions de prise en charge par l'employeur ou un organisme paritaire agréé pour le financement de la formation continue, merci de lire attentivement les conditions générales de vente avant de nous retourner votre bulletin d'inscription

Identité de la personne inscrite :

M. Mme

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code Postal Ville

Téléphone portable..... Téléphone fixe

Courriel

Date de naissance /..... /.....

Professeur de musique, discipline principale enseignée, niveau de qualification :

Professeur de danse, discipline principale enseignée, niveau de qualification :

Artiste chorégraphique, précisez compagnie(s) :

Bibliothécaire, précisez la bibliothèque d'affectation : :

Autre profession (précisez) :

Nom et adresse de la structure principale employeur / de l'établissement :

.....
.....
.....

Extrait de règlement :

L'inscription à nos formations et stages vaut acceptation du règlement décrit dans les conditions générales de vente.

Pour le bon déroulement de nos formations, pour le confort des intervenants et des autres participants, et dans le respect de la convention de formation, toute inscription engage le participant à suivre la formation dans son intégralité. Passé la date limite d'inscription, tout désistement injustifié par une cause réelle et sérieuse ne donnera lieu à aucun remboursement.

Droit à l'image :

Chaque participant autorise expressément Musique et Danse en Loire-Atlantique, organisateur des présentes formations, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous les supports, y compris promotionnels, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Droit d'accès aux données informatiques :

Musique et Danse en Loire-Atlantique est attachée au respect des règles de protection de la vie privée des inscrits aux formations, ateliers et stages, des utilisateurs de son site internet. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».

A adresser à Musique et Danse en Loire-Atlantique - 11 rue Jules Verne, 44700 Orvault

Signature obligatoire au verso

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du chèque de règlement

Je souhaite m'inscrire au(x) action(s) suivante(s) :

Formations professionnelles :

- Du bon usage de la voix dans sa pratique d'enseignant artistique – 600 €
- Diriger une école de musique et de danse - 960 €
- Le référent handicap dans les établissements d'enseignement artistique – 500 €
- Faciliter les pratiques vocales collectives par les circlesongs et l'improvisation – 540 €
- Les pratiques de scène au cœur du projet d'établissement – 300 €
- La fabrique musicale numérique à l'usage des enfants – 360 €

Pour les demandes de formation en intra, merci de nous contacter : agarzuel@md44.asso.fr

Merci de préciser les raisons de votre demande de formation :

- souhaitée par l'employeur
- renforcer vos compétences
- acquérir de nouvelles compétences
- préparer une évolution professionnelle

Si vous avez des besoins particuliers (statut de travailleur handicapé (RQTH) ou problématique de santé nécessitant des adaptations spécifiques, merci de cocher cette case afin que nous puissions vous rappeler :

Dans le cadre de nos procédures qualité, toute demande de formation professionnelle fait l'objet d'un entretien individuel, afin de répondre au mieux à vos besoins.

Prise en charge individuelle

Je joins le/les chèque(s) de règlement € à l'ordre de Musique et Danse en Loire-Atlantique
(Veuillez établir un règlement par formation ou par rencontre professionnelle)

Prise en charge des droits d'inscription par l'employeur

Nom et raison sociale de l'employeur

Nom et qualité du signataire de la convention de formation

Nom et téléphone de la personne à contacter pour le règlement

A.....le/...../.....

Signature et cachet obligatoires de l'employeur
pour les prises en charge employeur

Signature obligatoire du stagiaire

Conditions générales de ventes .

Merci de prendre connaissance des CGV avant de nous renvoyer votre bulletin d'inscription

Les conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'organisme de formation Musique et Danse en Loire-Atlantique pour le compte d'un client (employeur associatif, collectivité, stagiaire individuel). Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées **dans l'ordre de leur arrivée** et dans la limite des places disponibles. **La date limite d'inscription doit impérativement être respectée** dans un souci de bonne gestion administrative et afin que nous puissions être en mesure de confirmer la mise en place de la formation auprès du formateur et des participants inscrits.

Merci de tenir compte des délais de l'administration (OPCO, collectivité) pour étudier et instruire les demandes de prise en charge et les valider (deux mois minimum).

Inscriptions avec prise en charge employeur

A réception du bulletin d'inscription, un devis est adressé à l'employeur qui monte le dossier de prise en charge de la formation de son salarié auprès de l'OPCO référente ou du service ressources humaines pour les collectivités. Musique et Danse en Loire-Atlantique adresse à l'employeur une convention de formation en double exemplaire dès le retour du devis signé par l'employeur ou l'OPCO. Seul le retour de la convention signée vaut validation de l'inscription.

La facture est adressée à l'employeur au terme de l'action de formation.

Inscriptions individuelles

Le stagiaire doit nous retourner son bulletin d'inscription signé, accompagné d'un chèque de caution du montant des droits d'inscriptions. Ce chèque de caution est encaissé par Musique et Danse en Loire-Atlantique au terme de l'action de formation.

Musique et Danse en Loire-Atlantique s'engage à adresser une facture acquittée au stagiaire dès l'encaissement du règlement.

Pré-requis

Les formations proposées par Musique et Danse en Loire-Atlantique s'adressent à des professionnels intervenant dans le cadre des enseignements artistiques spécialisés de la musique et de la danse (enseignants artistiques, personnels de direction d'établissements d'enseignement artistique, intervenants en éducation artistique et culturelle, artistes...). L'objectif de notre offre de formation est de leur proposer de développer des compétences pédagogiques, culturelles et artistiques complémentaires à leur cœur de métier ou des compétences techniques liées à l'évolution de leur environnement professionnel. A l'exception des formations pour lesquels un pré-requis est mentionné dans la présentation de la formation, aucun pré-requis n'est exigé en dehors des pré-requis liés à leur formation initiale et à leur expérience professionnelle.

Suivi administratif et pédagogique du stagiaire

Conformément aux dispositions du label qualité Qualiopi, un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire en amont de la formation (3 à 4 semaines avant le début de la formation).

Chaque stagiaire doit signer la feuille d'émargement à chaque demi-journée de formation. Une attestation de présence ainsi qu'un certificat de réalisation lui sont adressés à l'issue de la formation. Ces documents sont à conserver tout au long du parcours professionnel. Ils peuvent être utiles en cas d'engagement dans une démarche de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) par exemple.

Un bilan à chaud, sous forme de tour de table est réalisé lors de la dernière demi-journée de formation, puis un questionnaire d'évaluation adressé à chaque participant dans la semaine qui suit la formation.

Un second bilan d'évaluation et de réinvestissement des acquis dans la pratique professionnelle est adressé à chaque participant six mois après la fin de la formation.

Conditions d'accueil du stagiaire en formation

Pour chaque formation, une convocation par courriel mentionnant tous les renseignements nécessaires à son déroulement sera adressée individuellement à chaque participant, ainsi que le livret d'accueil du participant comprenant le règlement intérieur de Musique et Danse en Loire-Atlantique. Ces documents précisent les horaires de la formation, les modalités pratiques et besoins spécifiques (tenue, ordinateur portable, instrument...), les conditions et le plan d'accès à nos locaux ainsi que les possibilités de repas sur place ou à proximité pour la pause méridienne.

Les supports de cours et ressources pédagogiques liées à la formation leur sont remis le premier jour de la formation. Ces documents constituent des œuvres originales et sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter tout ou partie de ces documents, sans consultation préalable avec la responsable de formation de Musique et Danse en Loire-Atlantique et la personne en charge de la formation.

Stagiaires à besoins particuliers

Musique et Danse en Loire-Atlantique est à l'écoute des besoins particuliers des participants en situation de handicap. Un accompagnement spécifique, adapté à leur situation est mis à leurs disposition. Nos locaux sont accessibles pour les PMR (place de parking, accès aux locaux, circulation dans les espaces, toilettes adaptées). Pour toute demande, contacter Anne Garzuel, référente handicap pour l'activité formation :

agarzuel@md44.asso.fr

Annulation et désistement

En cas de désistement du stagiaire plus de dix jours avant le début de la session, aucune participation financière ne sera exigée par Musique et Danse en Loire-Atlantique. Le stagiaire devra signifier son retrait par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désistement du stagiaire moins de dix jours avant le début de la session, la totalité du coût de la formation reste acquise à Musique et Danse en Loire-Atlantique. En cas d'absence durant la période de formation, il ne sera

procédé à aucun remboursement des frais de formation. Toute inscription à une formation engage le stagiaire à la suivre dans son intégralité.

Musique et Danse en Loire-Atlantique se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou pour toutes autres raisons techniques. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement intégral des sommes éventuellement versées par les stagiaires.

Modalités tarifaires

Tous nos tarifs d'inscription sont nets de taxes. En application des articles 202 A et 202 B du Code Général des Impôts, l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique n'est pas assujettie à la TVA.

Les repas des stagiaires en formation ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Informations labellisation organisme de formation

Musique et Danse en Loire-Atlantique est un organisme de formation référencé au **DATADOCK**. A ce titre, des prises en charge sont possibles en fonction de votre situation personnelle :

- Si vous êtes salarié(e), la formation peut être prise en charge par l'Organisme paritaire Collecteur Agréé (OPCO) dont dépend votre employeur, ou par votre collectivité si vous êtes agent de la fonction publique territoriale.
- Si vous êtes artiste-interprète musicien ou danseur, ou technicien du spectacle depuis plus de deux ans et sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à une prise en charge de l'AFDAS qui est l'OPCO à laquelle cotisent les entreprises du spectacle vivant.
- Si vous bénéficiez de mesures d'aide à l'emploi (PEC – Parcours Emploi Compétences), vous pouvez prétendre à un certain nombre d'heures de formation pris en charge par votre employeur.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, la formation peut être prise en charge financièrement par Pôle Emploi, via KAIROS, ou le cas échéant par l'AGEFIPH.

L'équipe de formation est à votre disposition pour vous informer sur les possibilités de prise en charge.

A compter du 1^{er} Janvier 2022, afin d'être en conformité avec le Référentiel National Qualité, tout organisme de formation devra être labellisé **QUALIOPI**, certification délivrée dans le cadre d'un audit réalisé par un organisme certificateur. La certification QUALIOPI remplace le DATADOCK. Musique et Danse en Loire-Atlantique s'est engagée dans ce processus qualité et est actuellement en cours de certification.

Droit à l'image

Pendant la durée de la formation, Musique et Danse en Loire-Atlantique se réserve le droit de réaliser des images de séquences de formation dans la perspective d'une utilisation pour ses supports de communication. Ces images sont réalisées avec l'accord de l'ensemble des participants, y compris de la personne en charge de l'animation de la formation. La signature d'une clause de droit à l'image figurant sur le bulletin d'inscription est demandée à chaque participant lors de son inscription.

Traitement des données à caractère personnel

Les stagiaires sont informés que des données à caractère personnel les concernant sont collectées et traitées pour les besoins du suivi administratif de nos formations et dans une perspective d'amélioration continue de notre offre, de son organisation et de sa communication. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'organisme de formation Musique et Danse en Loire-Atlantique à l'occasion de l'interprétation des termes des conditions générales de vente ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Nantes, le 25 août 2021